

FLASH INFO

Nouvelles règles de fonctionnement et évolutions du Fonds de Soutien à l'Innovation (FSI) au 1^{er} janvier 2021

RAPPEL SUR LE FSI

Le FSI :

- Fonds destiné à favoriser l'innovation, la modernisation et la professionnalisation du secteur Hlm
- Alimentation du fonds par les cotisations des organismes

NOUVEAUTES AU 1^{ER} JANVIER 2021

Les nouvelles règles au 1^{er} janvier 2021 :

- Thèmes recevables ajustés : ce n'est plus le thème qui définit modernisation-innovation mais le contenu de l'action.
- Conditions de financement légèrement modifiées :
- Les dépenses en salaire, informatique et communication peuvent bénéficier de subventions soumises à des plafonds :
 - le salaire brut hors charges est plafonné à 60 000 €/an/personne
 - informatique : aide de 20 000€ maximum
 - communication : aide de 5 000€ maximum
- Les projets peuvent démarrer jusqu'à 3 mois avant le comité des aides
- Une avance de 25% de la subvention peut être versée à la notification pour une subvention d'au moins 23 000€
- Création d'une plateforme dédiée au dépôt et au suivi des dossiers consultables par les organismes. L'envoi du dossier par mail à l'AR doit être structuré en plusieurs pièces distinctes.
- Visibilité des actions financées sur la plateforme du centre de ressources de l'USH, avec l'accord de l'organisme.

LES CONDITIONS DE FINANCEMENT

Au titre de :

- **la modernisation** : 40% du montant des dépenses éligibles dans la limite de 100 000€ de subvention par action et par bailleur
- **l'innovation** : 50% du montant des dépenses éligibles dans la limite de 200 000€ de subvention par projet et par bailleur

Bon à savoir : En 2020, 78 organismes bénéficiaires pour 99 projets dont 95 au titre de la modernisation et 5 au titre de l'innovation, pour un montant d'aides de 3,2 M€.

En région Centre-Val de Loire, 3 dossiers ont été financés pour un montant de subvention accordé de 87 258 €.

LES DOSSIERS FINANCES EN 2020

Au niveau national :

- 99 dossiers dont :
 - 4 au titre de l'innovation et 95 au titre de la modernisation
 - 38 pour les OPH, 48 pour les ESH, 4 pour les COOP, 4 pour les SEM et 5 pour les MOI

Au niveau régional :

- 3 dossiers de modernisation : 2 ESH et 1 OPH
- Appui au renforcement de la satisfaction et de la relation clients par l'amélioration de la gestion des appels
- Déploiement d'outils numériques auprès des locataires et création d'un espace locataires (portail extranet et application)
- Création d'une agence mobile

LE CALENDRIER PREVISIONNEL 2021

Les comités des aides auront lieu :

- 3 février
- 7 avril
- 9 juin
- 15 septembre
- 23 novembre

Les dossiers doivent parvenir à l'AR environ 2 mois avant la tenue du comité des aides.

Contact USH Centre-Val de Loire :

Sandra KAOUCH - tél : 02 18 84 50 00 - s.kaouch.arhlmce@union-habitat.org